

DEPARTEMENT DU GARD

Arrondissement d'Alès

MAIRIE
DE
GENERARGUES

30140

Tél : 04 66 61 72 04

Fax : 04 66 60 98 46

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL -N°3-**

Du Lundi 09 Avril 2018

Secrétaire de séance : Mme Odile BURKHALTER.

Présents : JACOT Thierry – BURKHALTER Odile – BONHOMME Guy – CASTANS Ingrid – EMMÉ Luc – HAUSER Marc – VIELJUS Christophe – PELLIZZON Véréna – PLANTIER Jean-François (Nombre de présents : 09).

Absents excusés : ASSEMAT Patrice qui donne pouvoir à HAUSER Marc et LAVAL Valentin qui donne pouvoir à CASTANS Ingrid.

Absents: BECH Jeremy –

Monsieur le Maire, après avoir vérifié que le quorum soit atteint ouvre la séance du conseil municipal et passe à l'ordre du jour.

1- Approbation du compte rendu du 19 Mars 2018.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal du 19 Mars 2018. Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et ayant participé au Conseil Municipal du 19 Mars 2018.

2- Approbation des comptes de gestion 2017 de la Commune.

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 de la M14 a été réalisée par le receveur en poste à Anduze et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Madame BURKHALTER Odile, première adjointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2017 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

3- Vote du Compte Administratif de 2017 de la Commune.

Les chiffres de ce Compte Administratif de 2017 de la M14 se présentent comme suit :

	RESULTAT DE CLÔTURE 2016	PART AFFECTEE EN 2017	RESULTAT EXERCICE 2017	RESULTAT DE CLÔTURE 2017
INVESTISSEMENT	+ 63 741, 12€		-130 076,42€	-66 335,30€
FONCTIONNEMENT	+ 142 930,23€		+102 550,34 €	+245 480,57€
TOTAL				+ 179 145,27€

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame BURKHALTER Odile, Première Adjointe, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT.
Le Conseil Municipal adopte avec 10 voix Pour le Compte Administratif 2017.

4- Affectation du résultat de la Commune.

Le compte administratif vient d'être adopté en arrêtant les comptes de l'exercice 2017.

Il fait apparaître :

Report :

Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : + **63 741,12€**

Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : + **142 930,23€**

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit – 001) de la section d'investissement de : - **130 076,42€**

Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de : + **102 550,34€**

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : + **66 335,30€**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : + **66 335,30€**

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : +**179 145,27€**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les propositions du Maire sur l'affectation du résultat de fonctionnement de **66 335,30 €** euros en section d'investissement au compte 1068.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote à l'unanimité, l'affectation du résultat de 2017 de la M14.

Compte rendu n°3 du Conseil Municipal du 09 Avril 2018 à 18 heures 30.

5- Vote du taux des 3 taxes : TF, TF non bâtie, TH.

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux, notamment : les limites de chacun aux termes de la loi du 10 janvier 1980 susvisée ; les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

CONSIDERANT que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **282 336 €**
Après avis de la commission des finances en date du 03 Avril 2018.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal vote avec 10 voix Pour et 1 voix Contre et 0 Abstention les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

<u>TAUX 2017</u>	<u>TAUX 2018 Votés</u>	<u>BASES Prév.2018</u>	<u>Produits Correspondant</u> Arrondi à l'euro supérieur
TH 17.20 %	17.50 %	964 900	168 858
FB 14.25 %	14.35 %	726 500	104 253
FNB 112.00%	112 ,50%	8 200	<u>9225</u>
		TOTAL	282 336 €

6- Secours et dots

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal que sur avis de Monsieur le Trésorier d'Anduze le budget annexe du CCAS a été clôturé au 31 décembre 2015,
Il expose au Conseil municipal qu'une somme de 1000 € a été provisionnée au budget 2018 sur le compte N°6713 - secours et dot – pour apporter des aides exceptionnelles et d'urgence à des personnes dans le besoin. Afin de traiter rapidement ces demandes Mr le Maire propose de fixer un plafond d'autorisation de versement immédiat à proposer à la commission consultative.
Le Conseil Municipal, après délibéré, autorise, à l'unanimité, le Maire à verser les aides et les secours d'urgence, sur décision de la commission consultative secours et dot, à concurrence de 200 € par bénéficiaire,

7- Tarifs droits de Places, de location et autres.

Monsieur le Maire propose à son conseil municipal d'actualiser ou de confirmer les tarifs suivants :

	TARIFS 2015	TARIFS 2016	TARIFS 2017	TARIFS 2018
EAU/ASSAINISSEMENT				
M3 eau consommée	2,15	2,30	2.45	2.50
Prime fixe annuelle eau	75	75	75	75
Participation pour frais de raccordement eau	850	850	850	850
Taxe de branchement à l'assainissement	3500	3500	3500	3500
DROIT DE PLACES				
Place à Prafrance (mètre carré)	270	250	250	250
Place du Tilleul (mètre carré)	30	15	15	15
Place de l'Escapade (mètre carré)	30	15	15	15

Compte rendu n°3 du Conseil Municipal du 09 Avril 2018 à 18 heures 30.

CIMETIERE				
Concession 1 place	200	200	220	220
Concession 2 places	400	400	440	440
Colombarium 1 place	200	200	220	220
FOYER				
Du vendredi 12 h au lundi 10h				
Location WE été (a/c 1 ^{er} mai)	270	270	270	270
Location WE hiver (a/c 1 ^{er} nov))	320	350	350	350
Cauton location 2 jours	762	762	762	762
Nettoyage	130,80	150	150	150
Cauton nettoyage	130,80	150	150	150
Location tables	3.50	3.50	3.50	3.50
Location chaises	0.35	0.35	0.35	0.35
Cauton location tables/chaises	150	150	150	150
Transport tables/chaises	100	100	100	100
1 banc = 5 chaises			1,75	1.75
PLACES DU MARCHÉ				
Commerçants occasionnel	2€ le ml	2€ le ml	2€ le ml	2€ le ml
Commerçants annuels	10€ le ml	10€ le ml	10€ le ml	10€ le ml

Après délibéré le conseil municipal vote cette délibération avec 10 voix Pour et 1 voix Contre, 0 abstention concernant le tarif du m3 de l'eau consommée ; et avec 11 voix Pour, pour tous les autres tarifs.

8- Subventions aux Associations.

Monsieur le Maire, sur demande des associations, propose au conseil municipal de délibérer sur le montant de la subvention de :

Généragues en fêtes pour un montant de 500 €.

Le conseil Municipal, après délibération, vote, avec : 10 voix Pour 0 voix Contre et 0 Abstention, le montant de la subvention proposée.

Monsieur le Maire, président de l'association, précise qu'il ne prend pas part au vote.

Amous Solidarité pour un montant de 300 €.

Le conseil Municipal, après délibération, vote, avec : 10 voix Pour 0 voix Contre et 0 Abstention, le montant de la subvention proposée.

Monsieur VIELJUS, vice-trésorier de l'association, précise qu'il ne prend pas part au vote.

L'Association Amis de Généragues pour un montant de 250 €.

Le conseil Municipal, après délibération, vote, avec : 10 voix Pour 1 voix Contre et 0 Abstention, le montant de la subvention proposée.

L'Association AVEC pour un montant de 400 €.

Le conseil Municipal, après délibération, vote, avec : 10 voix Pour 1 voix Contre et 0 Abstention, le montant de la subvention proposée.

Monsieur le Maire, propose au conseil municipal de délibérer sur les différents montants de la subvention allouée : aux associations, aux voyages scolaires, à la bibliothèque municipale et sur le livret des nouveaux nés de la commune, en 2018 de :

- **Chasse Bateiras** : 150 €
- **Chasse Viala** : 150 €
- **Sou des écoles** : 1000 €
- **Ricochet** : 750€
- **Croix rouge Anduzienne** : 600€
- **Femmes accueil solidarité** : 200€
- **Association de Défense et de Préservation de la Vallée de L'Amous** : 250€
- **Livret des nouveaux nés** : 50€/enfant.
- **Voyages scolaires** : 100€ (1 voyage par an à partir du collège)
- **Bibliothèque** : 750€ (1 euro /hab. selon convention avec le Département.) + 150€ (petites fournitures).

Concernant l'APE, après débat, le conseil municipal demande des compléments d'information avant de se positionner sur le montant de la subvention.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, vote, avec : 11 voix Pour 0 voix Contre et 0 Abstention, le montant de chacune des subventions proposées.

9- Approbation du Budget Primitif 2018 de la Commune.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif M14 de l'exercice 2018 qui s'équilibre en section d'investissement à la somme de 251 460.00 € et en section de fonctionnement à la somme de 694 500.00 €.

Après délibéré le conseil municipal vote cette délibération avec 11 voix Pour.

10- Approbation des comptes de gestion 2017 de l'eau.

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 de la M49 a été réalisée par le receveur en poste à Anduze et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Madame BURKHALTER Odile, première adjointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2017 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

11- Vote du Compte Administratif 2017 de l'eau.

Les chiffres de ce Compte Administratif de 2017 de la M49 se présentent comme suit :

	RESULTAT DE CLÔTURE 2016	PART AFFECTEE EN 2017	RESULTAT EXERCICE 2017	RESULTAT DE CLÔTURE 2017
INVESTISSEMENT	-19 918,40 €		+7598.92€	-12 319,48€
FONCTIONNEMENT	+67 387,23 €	-19 918,40€	+ 29 640,01€	+77 108,84€
TOTAL				+ 64 789,36€

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame BURKHALTER Odile, Première Adjointe, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT.
Le Conseil Municipal adopte avec 10 voix Pour le Compte Administratif 2017.

12- Affectation du résultat de l'eau.

Le compte administratif vient d'être adopté en arrêtant les comptes de l'exercice 2016. Il fait apparaître :
Report :

Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - **19 918,40€**

Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : + **47 468,83€**

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section d'investissement de : + **7 598,92€**

Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de : + **29 640,01€**

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : + **12 319,48€**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : +**12 319,48€**

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : +**64 789,36€**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte les propositions du Maire sur l'affectation du résultat de fonctionnement de **12 319,48 €** euros en section d'investissement au compte 1068.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote à l'unanimité, l'affectation du résultat de 2017 de la M49.
Compte rendu n°3 du Conseil Municipal du 09 Avril 2018 à 18 heures 30.

13- Approbation du Budget Primitif 2018 de l'eau.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif M49 de l'exercice 2018 qui s'équilibre en section d'investissement à la somme de 112 389,77 € et en section de fonctionnement à la somme de 221 689,36 €.

Après délibéré le conseil municipal vote cette délibération avec 11 voix Pour.

14- Stratégie de contrôle de l'exécution des obligations légales de débroussaillage.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la lettre circulaire du Préfet rappelant la bonne mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage permettant la protection des biens et des personnes en cas d'incendie de forêt.

Il est demandé à la commune de délibérer afin de déterminer la stratégie de contrôle de l'exécution des obligations légales de débroussaillage qui seront mises en œuvre.

La commune de Générargues, conformément aux dispositions de l'article L 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article L. 134-6 du Code Forestier, met en place les actions suivantes :

- Courrier à transmettre en avril 2018 individuellement aux administrés de la commune ;
- Affichage dudit courrier sur les panneaux communaux et à la porte de la mairie.
- Invitation aux administrés de la réunion publique qui aura lieu courant mai 2018 ;
- Reprise des informations dans le bulletin municipal « La Gazette » et sur le site internet de la commune ;
- Mise à disposition du document d'information en Mairie ;
- Débroussaillage des terrains communaux par le service technique de la mairie ;

Le contrôle de l'exécution des travaux de débroussaillage est effectué par la commune :

- Par Mme CASTANS Ingrid, élue de la commune.

En cas de non-exécution des travaux une mise en demeure est adressée à l'administré.

S'il y a toujours non-exécution dans un délai de deux mois, la commune fera procéder à la réalisation d'office des travaux auprès d'une entreprise aux frais du contrevenant.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, délibère à l'unanimité des voix exprimées décide de prendre acte des actions de mise en œuvre de la stratégie de contrôle de l'exécution des obligations légales de débroussaillage sur le territoire de la commune de Générargues.

15- Questions diverses.

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, s'est terminé à 19 heures 25.

LE SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE

LES CONSEILLERS